

 Message



**De:** <info@santepublique-editions.fr>  
**Sujet:** Non au kit pédagogique de promotion du Linky dans les écoles par Enedis  
**Date:** Tue, 21 Jun 2016 20:47:56 +0100  
**A:** info@santepublique-editions.fr

Bonjour (MERCI DE BIEN VOULOIR TRANSFERER CE MAIL A VOTRE CARNET d'ADRESSES)

ENEDIS s'apprête à distribuer dans les écoles une mallette "pédagogique" de promotion du Linky activités périscolaires..

Envoyons une vague de mails aux recteurs d'académie pour les dissuader d'autoriser cette choqu manipulation des écoliers ! (voir les adresses ci-dessous)

Bien sincèrement à vous,  
Annie Lobé

Journaliste scientifique indépendante

<http://www.santepublique-editions.fr/kit-complet-de-lutte-contre-linky.html>

---

A Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académies

Nous avons appris que la société ENEDIS /ERDF filiale d'EDF prépare un "kit pédagogique" de pr compteur Linky.

<http://www.lavoixdunord.fr/region/coudekerque-village-les-ecoliers-invites-a-dessiner-sur-ia17b47584n3558100#>

« La mallette pédagogique d'Enedis, une avant-première nationale Au-delà de l'inauguration des postes électriques « new look », Stéphane Ledez, directeur terri d'Enedis, est aussi venu à Coudekerque-Village pour présenter en avant-première une mallette p conçue par l'entreprise.

À l'intérieur : 24 ateliers destinés à éclairer les enfants sur ce qu'est l'électricité, son r usages et les amener à comprendre la transition énergétique, l'importance des économies d'éner l'arrivée des réseaux électriques dits « intelligents », à l'instar du compteur Linky. Des ate ont pu tester sitôt la remise officielle de la mallette à Isabelle Kerkhof. Conçue pour les en 11 ans dans le cadre des activités périscolaires, cette mallette « sera mise à disposition de communes de France à partir de novembre 2016, pour un montant de 85 € », précise Stéphane Lede  
---

Nous nous opposons vigoureusement à ce que vous autorisiez la SA ENEDIS à manipuler ainsi les

Le graffeur complice de ce "programme", Alexis Defurmes (06 71 29 03 66, alexis.defurmes@gmail pas daigné répondre au mail détaillé qui lui a été adressé le 11 juin 2016.

Nous vous demandons, après examen du dossier et des pièces listées ci-joint, de nous confirmer

opposition formelle à la distribution gratuite ou payante (85 euros !) de cette mallette pédagogique aux établissements scolaires situés sur l'ensemble du territoire français, que ce soit dans le cadre de projets d'activités scolaires ou périscolaires.

Dans l'attente de votre réponse,  
Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académies, nos salutations distinguées

Signature

-----

Adresses mails à mettre en CCI :

ce.rectorat@ac-aix-marseille.fr, ce.cabinet@ac-aix-marseille.fr, ce.sg@ac-aix-marseille.fr, ce.amiens.fr, ce.recteur@ac-amiens.fr, ce.sg@ac-amiens.fr, ce.cabinet@ac-amiens.fr, ce.rectorat@ac-besancon.fr, ce.recteur@ac-besancon.fr, ce.sg@ac-besancon.fr, ce.cabinet@ac-besancon.fr, ce.re.bordeaux.fr, ce.rectorat@ac-bordeaux.fr, ce.sg@ac-bordeaux.fr, ce.cabinet@ac-bordeaux.fr, ce.r.caen.fr, ce.sg@ac-caen.fr, ce.cabinet@ac-caen.fr, ce.rectorat@ac-clermont.fr, ce.recteur@ac-cl. ce.sg@ac-clermont.fr, ce.cabinet@ac-clermont.fr, ce.recteur@ac-corse.fr, ce.rectorat@ac-corse. ce.cabinet@ac-corse.fr, ce.sg@ac-corse.fr, ce.recteur@ac-creteil.fr, ce.rectorat@ac-creteil.fr ce.cabinet@ac-creteil.fr, ce.sg@ac-creteil.fr, ce.sga@ac-dijon.fr, ce.sg@ac-dijon.fr, ce.cabin dijon.fr, ce.rectorat@ac-grenoble.fr, ce.sg@ac-grenoble.fr, ce.recteur@ac-grenoble.fr, ce.cabi grenoble.fr, ce.rectorat@ac-guadeloupe.fr, ce.sg@ac-guadeloupe.fr, ce.recteur@ac-guadeloupe.fr ce.recteur@ac-guyane.fr, ce.sg@ac-guyane.fr, ce.recteur@ac-lille.fr, ce.rectorat@ac-lille.fr, lille.fr, ce.cabinet@ac-lille.fr, ce.rectorat@ac-limoges.fr, ce.recteur@ac-limoges.fr, ce.sg@a ce.cabinet@ac-limoges.fr, cab@ac-lyon.fr, sga@ac-lyon.fr, ce.recteur@ac-lyon.fr, ce.rectorat@a ce.cabinet@ac-lyon.fr, ce.cab@ac-lyon.fr, ce.rectrice@ac-martinique.fr, ce.cabinet@ac-martiniqu ce.recteur@ac-montpellier.fr, ce.recteur@ac-montpellier.fr, contact@ac-montpellier.fr, ce.rect nancy-metz.fr, ce.recteur@ac-nancy-metz.fr, ce.sg@ac-nancy-metz.fr, ce.cabinet@ac-nancy-metz.f ce.cabinet@ac-nantes.fr, ce.recteur@ac-nantes.fr, sg@ac-nantes.fr, ce.sg@ac-nantes.fr, cabinet nice.fr, secretariat-general@ac-nice.fr, ce.cabinet@ac-nice.fr, ce.rectorat@ac-orleans-tours.f ce.recteur@ac-orleans-tours.fr, ce.cabinet@ac-orleans-tours.fr, ce.contact@ac-paris.fr, ce.rec paris.fr, ce.sg@ac-paris.fr, ce.rectorat@ac-paris.fr, dir-cab.recteur@ac-paris.fr, ce.rectorat@ poitiers.fr, sg@ac-poitiers.fr, cabinet.recteur@ac-poitiers.fr, ce.recteur@ac-poitiers.fr, ce. poitiers.fr, cabinet.recteur@ac-poitiers.fr, ce.recteur@ac-reims.fr, ce.sg@ac-reims.fr, ce.rec reims.fr, ce.dircab@ac-reims.fr, ce.rectorat@ac-rennes.fr, ce.cab@ac-rennes.fr, ce.sg@ac-renne ce.rectorat@ac-rouen.fr, ce.sg@ac-rouen.fr, sg@ac-rouen.fr, philippe.maillard@ac-rouen.fr, ce. strasbourg.fr, ce.rectorat@ac-strasbourg.fr, ce.sg@ac-strasbourg.fr, ce.cabinet@ac-strasbourg. toulouse.fr, sg@ac-toulouse.fr, cabinet@ac-toulouse.fr, ce.recteur@ac-toulouse.fr, ce.rectorat toulouse.fr, ce.recteur@ac-versailles.fr, ce.sg@ac-versailles.fr, ce.rectorat@ac-versailles.fr ce.cabinet@ac-versailles.fr,

--- Message retransmis ---

<b>De:</b>	<info@santepublique-editions.fr>
<b>Sujet:</b>	Votre contribution à la promotion du Linky auprès des écoliers par ERDF/Enedis me choquante Voici pourq
<b>Date:</b>	Sat, 11 Jun 2016 20:17:04 +0100
<b>A:</b>	alexis.defurnes@gmail.com

Cette opération sert de prétexte à la distribution dans les écoles de kits "pédagogiques" promouvant, entre autres, les réseaux "intelligents", qui incluent les compteurs dénommés Linky.

Vous n'ignorez pas que dans toute la France, citoyens et élus refusent le remplacement programmé de 35 millions de compteurs électriques par le Linky ou compteur "communicant" par le CPL, Courant porteur en Ligne (radiofréquences de 63.000 à 74.000 hertz au lieu des 50 hertz de l'électricité), pour lesquels les circuits et appareils électriques n'ont pas été conçus.

Si 182 communes françaises ont déjà fait connaître leur délibération de refus du Linky, ce n'est pas sans raison-s.

En effet, bon nombres d'élus ne croient pas aux allégations d'ERDF/Enedis, qui sont faciles à démonter :

Examen de la lettre aux maires de M. Monloubou, président du directoire d'ERDF/Enedis :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/examen-lettre-de-philippe-monloubou-ERDF-aux-mair>

Et il est démontré que le directeur de Linky a menti en direct à Jean-Jacques Bourdin (Rmc/BFMTV)

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Fz4eKH-mAd4&sns=em>

Au delà des mensonges, pourquoi cette "fronde" des élus et des citoyens contre le Linky ?

Parce qu'il :

- provoque des pannes et des incendies, ce qui a été reconnu par ERDF, filiale à 100 % d'EDF, chargée du déploiement qu'elle fait effectuer par des sous-traitants qui embauchent des poseurs non électriciens, tandis qu'EDF/ERDF s'exonère de toute responsabilité sur les pannes et les incendies dans les Conditions générales de vente, et que les assurances ont d'ores et déjà exclu des garanties : "les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques".

- porte atteinte à notre vie privée en transmettant toutes les dix minutes notre consommation électrique, le but d'ERDF étant de vendre ces données (voir la vidéo ci-dessous) ;

- coûte 7 milliards d'euros qui sont répercutés sur les factures (via la taxe appelée CTA), tandis que dans 10 à 15 ans, les matériels seront obsolètes et il faudra tout remplacer ;

- rend la France vulnérable au piratage, à l'espionnage, au cyberterrorisme, jusqu'au black-out.

De plus, les radiofréquences CPL que le Linky injecte dans tous les circuits et appareils électriques sont officiellement reconnues depuis le 31 mai 2011 comme "potentiellement cancérigènes" par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS !

Vous n'ignorez pas que les communes sont propriétaires des écoles élémentaires. Or, pour les communes, les incendies provoqués par le Linky ne seront pas couverts par les assurances :

<http://www.santepublique->

[editions.fr/objets/GROUPAMA\\_RESPONSABILITE\\_GENERALE\\_DES\\_COMMUNES\\_EXCLUSIONS\\_PAGES\\_8\\_9\\_VILLASS](http://editions.fr/objets/GROUPAMA_RESPONSABILITE_GENERALE_DES_COMMUNES_EXCLUSIONS_PAGES_8_9_VILLASS)  
(voir f, i et p).

Quand des compteurs Linky installés dans les écoles provoqueront des incendies, si des décès d'enfants adviennent, vous souviendrez-vous que vous avez contribué à promouvoir ces compteurs auprès de ces mêmes enfants ?

Le film de Brian Thiersen "Les incendies de compteurs 'intelligents' : Questions brûlantes, réponses choquantes" récemment mis en ligne avec sous-titrage en français, montre les problèmes causés par les compteurs intelligents en Amérique du Nord.

<https://takebackyourpower.net/smart-meter-fires-2016-video>

Pour voir la version sous-titrée en français, lancez la vidéo, puis cliquez rapidement sur la roue crantée en bas à droite de l'écran de la vidéo :  
Paramètres > Sous-titres > Français

En Amérique du Nord (USA/Canada), plusieurs centaines de milliers de compteurs ont été retirés après des explosions et des incendies.

Le Linky présente au moins deux points communs avec les "smart meters" présentés dans le film.

Deux fabricants sont les mêmes (Itron et Landis + Gyr, sociétés japonaises - Landis + Gyr, basée en Suisse, est filiale de Toshiba), et la fonctionnalité de déconnexion à distance, identifiée comme le facteur majeur d'incendie de ces compteurs 'intelligents' dans le film, est également présente sur l'intégralité des Linky français.

Je vous invite également à prendre connaissance de l'interview de M. Cyril Charles, spécialiste de la prévention des incendies, qui met en lumière un autre scandale de sécurité publique : les incendies d'origine électrique sont évitables ! Or il y en a 80.000 par an en France, qui provoquent 200 morts et 4000 blessés !

Dans cette interview, M. Charles donne son avis sur les compteurs Linky et cela fait donc une double raison de la lire.

<http://www.santepublique-editions.fr/objets/interview-cyril-charles-on-pourrait-prevenir-la-totalite-des-incendies-d-origine-electrique.pdf>

J'ai saisi le 2 mai 2016 le Comité d'éthique d'EDF et le Comité Central d'entreprise d'EDF, car EDF tient un rôle important à la fois dans le déploiement du Linky et dans ce nouveau scandale de sécurité publique que nous révélons aujourd'hui (pas de réponse à ce jour) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objets/linky-annie-lobe-saisit-le-comite-ethique-et-le-2016.pdf>

Les problèmes techniques du Linky ne sont pas nouveaux, ils continuent.

Le directeur Linky a lui-même reconnu le 16 janvier 2016 sur la radio RMC 8 incendies pendant la phase d'expérimentation :

Extrait de l'intervention de Bernard Lassus, responsable Linky d'ERDF, sur RMC le samedi 16 janvier 2016

entre 9h et 10h dans l'émission "Notre maison" (animateur : François Sorel) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/rmc-16-janvier-2016-bernard-lassus-erdf-reconnait-dus-au-linky.mp3>

Démenti sur la formation des poseurs de Linky : Annonce de recrutement en INTERIM, aucune expérience ni formation requise en électricité, pas de formation prévue après l'embauche :  
Technicien en compteurs d'énergie H/F, Paris, Partenaire, mise en ligne fin décembre 2015 :

<http://www.santepublique-editions.fr/images/copie-ecran-INDEED-annonce-recrutement-Linky.png>

Non seulement des incendies, mais également des pannes sont survenues pendant l'expérimentation Linky en 2010-2011 : 21% des particuliers ont dû procéder au réarmement du disjoncteur du fait de problèmes de disjonction et 36% des communes ont connu des problèmes de disjonction répétés à la suite du changement de compteur sur des équipements publics.

C'est ce qui ressort d'un rapport d'enquête commandé par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et menée en mars 2011 auprès de 1500 personnes équipées de Linky, et de 76 communes ayant répondu sur 150 interrogées. Ce rapport a été déniché fin avril 2016 par le Collectif d'Indre-et-Loire :

[http://sieil37.fr/phocadownloadpap/Autres-documents/Linky/SIEIL\\_Rapport-enquete.pdf](http://sieil37.fr/phocadownloadpap/Autres-documents/Linky/SIEIL_Rapport-enquete.pdf)

Sauvegardé ici :

[http://www.santepublique-editions.fr/objects/SIEIL\\_Rapport-enquete-experimentation-Linky.pdf](http://www.santepublique-editions.fr/objects/SIEIL_Rapport-enquete-experimentation-Linky.pdf)

Ce rapport brosse un tableau plutôt négatif de l'expérimentation Linky de 2010-2011 : le nombre total d'incidents rapporté au nombre total de personnes interrogées est de 15 %, une proportion qui dépasse de loin le 1% évoqué par le sénateur Poniatowski dans son rapport de 2010 (<http://www.senat.fr/rap/r10-185/r10-185.html>)

"Pour 4% des ménages, l'installation a entraîné des perturbations du fonctionnement de leurs appareils voire des dégradations de ceux-ci : appareils électriques grillés, dysfonctionnement de la programmation du chauffage ou du ballon d'eau chaude, embrasement du compteur ou du disjoncteur." (p 17)

"5% des particuliers interrogés ont vu un impact négatif de l'installation de Linky sur leur facture : erreurs de relevés, hausse de consommation, augmentation très nette de la facture (parfois doublement). Pour ce type de problème, 5% de logements concernés ce n'est pas négligeable." (p. 17)

"1% des ménages signalent un dérèglement des heures creuses, c'est aussi un facteur d'augmentation de la facture." (p. 17)

La liste et surtout le nombre des anomalies constatées (p. 18-19), qui vont de l'incendie à la détérioration d'appareils, en passant par le dysfonctionnement d'appareils électriques et l'augmentation des factures, conduisent à se demander ce qui a bien pu conduire la CRE (Commission de régulation de l'énergie) à affirmer que

l'expérimentation avait été "réussie"

(<http://www.cre.fr/documents/deliberations/communication/resultats-de-l-experimentation-linky>)

Notamment, le nombre d'incendies, 3 pour 1500, soit 0,2 %, extrapolé aux 35.000.000 de compteurs à poser, aurait pour effet 70.000 incendies supplémentaires !

On retient, en conclusion, ce témoignage mis en exergue, p. 15 :

"Le compteur étant extérieur, EDF est intervenu clandestinement, aucune information. EDF et ERDF nient être intervenus. Notre congélateur a été détruit ainsi que les marchandises qu'il contenait (disjonction). Le disjoncteur prévu pour 12 kW saute à 8,6kW. Nous ne laissons plus aucun appareil branché en notre absence. Aucune réponse, mépris total de l'abonné : EDF et ERDF ont refusé de communiquer la date de l'intervention ainsi que le relevé de l'ancien compteur. Pas d'accès au compteur qui est extérieur, coffret fermé à clé. Selon Linky, nous avons consommé plus en 2 mois qu'au cours des 6 mois précédents. Le compteur n'est ni certifié ni garanti, aucune certitude quant au cryptage des informations ni sur leur confidentialité."

On se demande à quoi a bien pu servir cette expérimentation, puisque les incidents répertoriés en 2010-2011 sont récurrents en 2016...

En mars 2016, de nouveaux incendies se sont déclenchés notamment à Cosse (09, Ariège), un compteur posé en extérieur a pris feu 24 heures après la pose d'un Linky, et à Pau, la ville de François Bayrou, c'est une machine à laver qui a pris feu 24 heures après la pose du Linky dans un immeuble du centre ville\*.

\*Témoignage que j'ai recueilli par téléphone le 4 avril 2016, puis adressé par mail à ce couple qui m'a autorisée à le diffuser :

"Bonjour Madame,

Merci pour les précisions que vous m'avez apportées par téléphone sur la chronologie des faits qui se sont déroulés dans le centre ville de Pau.

Votre mari et vous-même avez été alertés sur les compteurs Linky du fait que votre collègue, qui a une lampe qui s'allume au toucher, a constaté qu'elle restait allumée entre minuit et 6 h du matin. Une deuxième lampe achetée présente le même dysfonctionnement.

L'un de vos clients, à qui vous avez raconté cette anecdote, vous a suggéré un lien possible avec le compteur Linky. Vérification faite, l'immeuble où réside votre collègue a bien été équipé de compteurs Linky, qui sont situés sur le mur de la pièce où se trouvent les lampes s'allumant toutes seules entre minuit et 6h. (Votre collègue, qui a emménagé récemment dans cet appartement préalablement non occupé, pense avoir croisé le technicien ayant effectué la pose.)

Vendredi 25 mars, votre voisin a subi l'installation du Linky et le samedi 26 mars après-midi, sa machine à laver a pris feu. Il était présent et a donné l'alerte immédiatement, mais la fumée s'est néanmoins propagée dans l'escalier, qui est devenu gris.

Vous-même avez effectué des recherches sur Internet dimanche soir au sujet du Linky, et lundi 28 mars, vous avez appelé EDF pour dire que

vous aviez besoin de réfléchir encore avant d'accepter ce compteur. Il vous a été répondu d'appeler ERDF, ce que vous avez fait immédiatement.

On vous a répondu que l'installation n'était pas encore programmée vous concernant, mais le soir même, vous avez trouvé un papier dans votre boîte aux lettres indiquant que le remplacement de votre compteur avait eu lieu dans la journée, par la société prestataire "Solutions 30" ! (votre immeuble est clos par une porte fermée que l'on peut ouvrir entre 9h et 19h en appuyant sur un bouton, mais aucune profession médicale n'exerce dans cet immeuble de sorte qu'il n'est pas indiqué que la porte s'ouvre en appuyant sur ce bouton, les passants ne peuvent pas le savoir).

Depuis cet incendie, votre fils est inquiet (vous avez trois enfants), il se relève la nuit pour vérifier qu'un autre incendie ne s'est pas déclenché. Vous êtes vous-mêmes inquiets pour vos enfants, de sorte que vous subissez un préjudice consécutif à cet incendie, même si vous n'avez pas eu de dommages matériels."

-----

Le président d'ERDF Philippe Monloubou a affirmé le 2 février 2016 lors de son audition à l'Assemblée nationale :

"ERDF est opérateur de Big Data"

<https://www.youtube.com/watch?v=VXtPsc4ZKH0>

Vidéo Next-up, Min 7'50 à 8'35

Cela signifie qu'ERDF va vendre nos données collectées en temps réel grâce au Linky. Or, aucun des 500.000 clients déjà équipé d'un Linky (chiffre ERDF) n'a donné, comme le prévoit la loi et la recommandation de la CNIL, son accord exprès pour la transmission de ses données de consommation. Et pour cause, personne n'a encore reçu de courrier sollicitant son consentement !

Qu'est-ce que le Big Data ? Vous le savez en gros, mais il faut absolument lire la réponse détaillée dans le livre "L'homme nu, la dictature invisible du numérique", dont j'ai extrait à votre intention des passages mis en perspective dans le document joint.

(Je vous suggère de lire mon document jusqu'au bout car les informations vont crescendo).

Il y a aussi une réponse rapide à cette question dans la bande annonce du film : "Les nouveaux loups du web"

<https://vimeo.com/151002047>

Où voir ce film :

<http://www.jupiter-films.com/film-actualites.php?id=47>

-----

Le rapport de l'ANFR vient de sortir opportunément le 30 mai dernier pour permettre à ERDF (qui a annoncé le même jour son changement de nom) dans sa conférence le 1er juin à 17h30 au salon des maires Porte de Versailles (conférence facturée 2300 euros par les organisateurs du salon), de dire que les niveaux d'émission du Linky sont "faible"s.

Le hic, c'est que les mesures ont été faites en laboratoire, où les câbles ne rayonnent pas, tandis qu'en milieu ouvert les câbles rayonnent,  
ce qui est expliqué dans une thèse présentée et commentée ici :

<http://www.santepublique-editions.fr/objets/examen-lettre-de-philippe-monloubou-ERDF-aux-mair>  
(voir p. 47-48)

Cette thèse soutenue le 3 décembre 2013 par Monsieur Amilcar Mescco à l'Université européenne de Bretagne « Télécom Bretagne », fournit des éléments d'explication à la raison pour laquelle les câbles dans lesquels le signal CPL est injecté rayonnent en milieu ouvert (chez les habitants) et pas en laboratoire.

p. 12-13 :

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00983504>  
[http://www.next-up.org/pdf/Linky\\_CPL\\_Rayonnement\\_ElectroMagnetique\\_Habitat.pdf](http://www.next-up.org/pdf/Linky_CPL_Rayonnement_ElectroMagnetique_Habitat.pdf)

« Dans un environnement domestique, les appareils électroménagers, et en général tout appareil électrique connecté au réseau d'alimentation, contribuent au déséquilibre des lignes du réseau. (...)

Les fils d'un câble peuvent aussi contribuer au déséquilibre du réseau.

Le déséquilibre dans les fils est généré par la variation en longueur et rayon des fils ainsi que par la variation d'impédances par rapport à la masse.

La différence de longueur de fil amène une différence de phase entre les courants circulant dans les fils de phase et de neutre. Cette différence de phase génère un courant en mode commun. En conséquence du déséquilibre du réseau électrique, le signal injecté en mode différentiel dans une ligne électrique subit une transformation en un signal de mode commun. Les émissions rayonnées dans les systèmes CPL sont directement liées au déséquilibre du réseau. Ce rayonnement varie en fonction des composants du réseau électrique. L'étude [25] montre par exemple que le degré de déséquilibre électrique et les émissions rayonnées sont élevés dans les cas de présence d'un interrupteur unipolaire ou d'un tube fluorescent, même éteint. (...)

L'étude [4] étudie le rayonnement d'un câble torsadé en analysant le paramètre Longitudinal Conversion Transfer Loss (LCTL). Dans cet article, il est démontré que les éléments non équilibrés contribuent à la génération des émissions rayonnées. Par ailleurs, la référence [4] indique que les câbles équilibrés sont stables et ne génèrent pas de rayonnement. Cette stabilité est cependant détériorée avec l'augmentation de la fréquence. Par ailleurs, si un appareil dans le système a un facteur de conversion balance-unbalance faible, le facteur de conversion de tout le système est dégradé. »

---

L'ANFR rejoint donc ERDF dans le bal des mensonges sur le Linky.

<http://www.anfr.fr/l-anfr/actualites/toutes-les-actualites/detail-actualite/actualites/compte-linky/#menu2>

le rapport

[http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/2016-05-30\\_Rapport\\_technique\\_compte](http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/2016-05-30_Rapport_technique_compte)

communiqué de presse

[http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Communiqués\\_Presse/Communique\\_de\\_presse\\_com30052016-2.pdf](http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Communiqués_Presse/Communique_de_presse_com30052016-2.pdf)

-----

ERDF affirme être assuré par "EDF ASSURANCE".

Voici l'extrait (anonymisé) d'un mail que j'ai reçu :

"Cela nous a été confirmé de deux sources : le ... 2016, en personne, par le directeur d'ERDF ... et son Responsable des Collectivités locales, Monsieur ... qui nous ont confirmé l'absence d'assurance d'ERDF et leur couverture par EDF Assurance ; Par AVIVA Assurances, mon agence de ... qui m'a représenté dans 2 réclamations contre EDF Assurance pour défaillance du réseau d'ERDF (surcharge et retour de foudre pour plus de ..... € de dégâts, ...).

Les assureurs transigent avec EDF Assurance et règlent 9 cas sur 10 « sans preuve de responsabilité » car EDF refuse d'emblée toute responsabilité ; le règlement hors court se fait donc sur cette base."

Il n'y a donc pas de différence entre ERDF et EDF / EDF Assurance. Ce sont des poupées russes qui s'emboîtent les unes dans les autres. Même si les tribunaux devaient juger que les sinistres provoqués par le Linky seront à la charge d'ERDF/EDF Assurances, chacun sait qu'elle ne pourra pas les assumer, car EDF vient déjà de mendier 3 milliards d'euros à l'Etat :

[http://www.lepoint.fr/economie/edf-l-etat-va-renflouer-a-hauteur-de-3-milliards-d-euros-22-04-2014348\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/edf-l-etat-va-renflouer-a-hauteur-de-3-milliards-d-euros-22-04-2014348_28.php)

Une fois de plus, c'est nous tous qui paierons pour les pannes et les incendies provoqués par le Linky :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Linky-et-les-pannes-linky-et-les-incendies-diaporama-2016.pps>

Je souhaiterais savoir ce que vous inspirent les informations ci-dessus.

Merci de bien vouloir me répondre le plus rapidement possible.

Bien sincèrement à vous,  
Annie Lobé  
Journaliste scientifique indépendante

<http://www.santepublique-editions.fr/Linky.html>

<http://www.santepublique-editions.fr/kit-complet-de-lutte-contre-linky.html>

<http://www.santepublique-editions.fr/questions-reponses-sur-le-linky.html>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Appel.doc>

Éléments juridiques :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Analyse-juridique-de-la-note-Ravetto-04-03-16-18h>

Eléments sur le possible conflit d'intérêt :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/LINKY-ANALYSE-JURIDIQUE-NOTE-CABINET-AVOCATS-RAVE>



**Pièce jointe:** [qu-est-ce-que-le-big-data-extraits-du-livre-l-homme-nu-la-dictature-invisible-du-numerique-de-marc-christophe-labbe.pdf](#) (77Kbytes)